




Votre expert apprentissage pour être bien accompagné

Vous êtes chef d'entreprise, le POINT A vous propose son SERVICE+ la garantie d'une démarche sécurisée au tarif de 50 euros par contrat comprenant :

- **Un diagnostic complet** et personnalisé pour réaliser votre projet : Un conseiller en apprentissage du Point A se déplace pour vous rencontrer.
- **Une information à tout moment** sur l'état de la réglementation en matière d'apprentissage.
- **Une mise à votre disposition de sa plate-forme** dématérialisée de saisie en ligne du contrat avec aide à la rédaction.
- **La garantie d'un traitement de votre demande** dans les délais et en conformité avec la réglementation en vigueur.



Pour le Bas-Rhin



Point A
10 place Gutenberg
BP 70012 - 67081
Strasbourg CEDEX
Tél. 03 90 20 67 68
www.strasbourg.cci.fr

Pour le Haut-Rhin



Point A
1 place de la Gare
CS 40 007 - 68001
Colmar CEDEX
Tél. 03 89 20 20 12
www.colmar.cci.fr


CCI SUD ALSACE MULHOUSE

Service Apprentissage
8, rue du 17 Novembre
BP 1088 - 68051
Mulhouse CEDEX
Tél. 03 89 66 71 20
www.mulhouse.cci.fr





MODE D'EMPLOI **APPRENTISSAGE**

une initiative des





Engagez les formalités administratives liées à cette embauche

L'ENTREPRISE

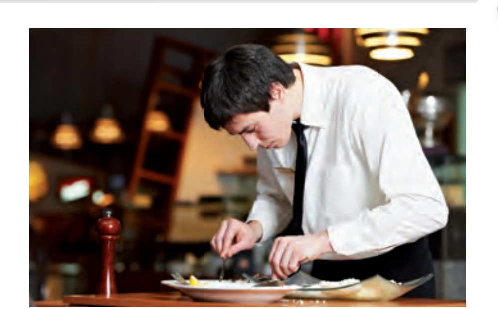
- **Vérifiez la nationalité de votre futur apprenti :** Attention ! S'il est non ressortissant de l'UE, assurez-vous qu'il est en possession d'une carte de travail.
  Sinon, contactez sans tarder la DIRECCTE - service de la Main d'œuvre étrangère.
  NB. Un titre de séjour d'étudiant n'autorise pas l'entrée en apprentissage.
- **Effectuez la déclaration préalable à l'embauche à l'URSSAF**, dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.
- **Prenez rendez-vous avec la Médecine du Travail** pour la visite d'embauche obligatoire avant l'issue de la période d'essai.
- **Adressez le cas échéant une demande d'autorisation de travail** sur machines dangereuses, via le CFA, qui transmettra à l'Inspection du Travail.

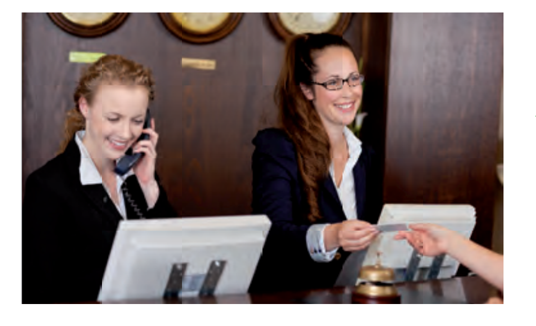
LE POINT A

Dans le cadre de son SERVICE+


Vous informe sur la **réglementation en matière d'apprentissage.**


Vous propose **un diagnostic complet et personnalisé** sur site pour réaliser votre projet : un conseiller du **Point A** se déplace pour vous rencontrer.





Retournez votre contrat pour enregistrement à votre CCI

L'ENTREPRISE

- **Retournez les exemplaires signés** du contrat au Point A après l'embauche, le cas échéant accompagnés des pièces demandées
- **Attention le visa du CFA est requis sur le contrat.** L'entreprise doit faire le nécessaire pour le recueillir.

  Elle peut donner mandat à la CCI Point A pour recueillir le visa du CFA sur le contrat

LE POINT A

- **Accuse réception** du contrat dans les 15 jours légaux et/ou demande après vérification les pièces ou les informations manquantes
- **Enregistre le contrat** dès complétude
- **Vous retourne un exemplaire après enregistrement et avise** : l'apprenti et son représentant légal, le Centre de Formation d'Apprentis, la caisse de retraite complémentaire de l'apprenti, l'URSSAF, la Région Alsace en vue du versement de l'aide financière

Dans le cadre de son SERVICE+


Peut être mandaté par l'entreprise pour recueil du visa du CFA



Rédigez votre contrat d'apprentissage avec l'aide de votre CCI

L'ENTREPRISE

- **Rédigez votre contrat d'apprentissage** puis **imprimez les 3 exemplaires** du contrat et **vérifiez** les données
- **Signez** le contrat d'apprentissage.
- **Soumettez ce contrat** pour signature à l'apprenti ou à son représentant légal s'il est mineur
- **Signez la fiche d'inscription** au CFA et **transmettez** la directement au CFA



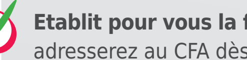
LE POINT A

- **Vérifie si votre entreprise répond aux conditions techniques et pédagogiques** pour embaucher un apprenti
- **Traite votre demande** au regard des textes en vigueur

Dans le cadre de son SERVICE+


Met à votre disposition un service en ligne accompagné pour l'établissement de votre contrat proposant :

- **Une aide en ligne** pour rédiger votre contrat
- **La transmission dématérialisée** de vos données au POINT A pour vérification et correction éventuelle
- **Le renvoi par le POINT A à l'entreprise du contrat (CERFA)** complété et validé pour relecture et signature par l'entreprise



Etablit pour vous la fiche d'inscription que vous adresserez au CFA dès réception





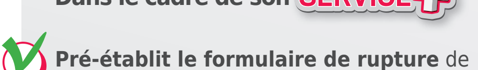
Restez en contact avec votre CCI tout au long de la vie du contrat

L'ENTREPRISE

- Vous souhaitez établir **un avenant à votre contrat d'apprentissage**
- Vous êtes en situation **de rupture de contrat d'apprentissage**

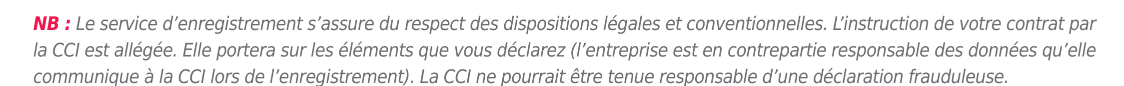


LE POINT A



Dans le cadre de son SERVICE+

- **Pré-établit le formulaire de rupture** de contrat d'apprentissage.
- **Pré-établit les éventuels avenants** au contrat.
- **Conseille sur les conditions de prorogation** du contrat et des **poursuites d'études** de l'apprenti.


NB : *Le service d'enregistrement s'assure du respect des dispositions légales et conventionnelles. L'instruction de votre contrat par la CCI est allégée. Elle portera sur les éléments que vous déclarez (l'entreprise est en contrepartie responsable des données qu'elle communique à la CCI lors de l'enregistrement). La CCI ne pourrait être tenue responsable d'une déclaration frauduleuse.*

La CCI peut vous demander de fournir certaines pièces justificatives dans le cadre de l'enregistrement du contrat. Les services de l'Inspection du Travail sont susceptibles de demander la production de l'ensemble des pièces dans le cadre d'un contrôle a posteriori.

